Republique Tunisienne
Ministere de la Justice

Annexe n° 21

SYSTEME D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION ADMINISTRATIVE
SICAD

Guide du Citoyen

Case réservée au Bureau Central des relations avec le Citoyen

Organisme : Ministère de la Justice

Domaine de la prestation : le registre de commerce

Objet de la prestation : copie conforme à l'original des documents autres que les contrats et documents déposés.

Conditions d'obtention
- Toute personne ayant intérêt.

Pièces à fournir
- une demande simple - n° d'immatriculation au registre de commerce

Téléchargé à partir de JurisiteTunisie http://www.jurisitetunisie.com/

Etapes de la prestation	Intervenants	Délais
- Présentation de dossier - Recherche des pièces originales déposées au registre de commerce.	- Le greffe du registre de commerce du tribunal de 1er instance.	*À l'instant*

Lieu de dépôt du dossier
Service : le greffe du registre de commerce du tribunal de 1er instance. *Adresse : lieu du tribunal concerné*

Lieu d'obtention de la prestation
Service : même lieu du depôt de la demande *Adresse : lieu du tribunal concerné*

Délai d'obtention de la prestation
A l'instant

Références législatives et / ou réglementaires
- *La Loi n° 95 – 44 du 2-5-1995 relative au registre de commerce.*

Téléchargé à partir de JurisiteTunisie http://www.jurisitetunisie.com/